

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
15447

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD 6 - Les Pennes-Mirabeau - Création d'un accès régulé par des feux tricolores -
Convention de travaux avec mise à disposition du domaine public routier départemental,
entretien et exploitation partiels ultérieurs.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La société par actions simplifiées (SAS) G2J a obtenu un permis de construire pour la création de locaux à usages commerciaux en agglomération, au 221, avenue de Plan de Campagne, sur la commune des Pennes-Mirabeau.

Conformément aux prescriptions du permis de construire définies avec le Département et la commune des Pennes-Mirabeau, la SAS G2J prévoit d'aménager un accès régulé par des feux tricolores sur une section de la RD 6, du PR 3 + 200 au PR 3 + 600, afin d'améliorer la desserte du projet dans les meilleures conditions.

Une convention d'autorisation de travaux et de mise à disposition du domaine public routier départemental, dont le projet est joint en annexe, est nécessaire afin de permettre à la SAS G2J de réaliser les travaux.

Cette convention précise également les modalités d'entretien et d'exploitation partiels par la commune des Pennes-Mirabeau sur les futurs aménagements.

Les travaux seront entièrement financés par la SAS G2J.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL